



AVIS DE CONCOURS

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde ouvre, au titre de l'année 2025, les

concours externes d'accès au grade de : CAPORAL DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS

Catégorie C - Femme / Homme

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Le concours externe est ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou d'un diplôme classé au moins de niveau 3 (anciennement V) du cadre national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 modifié.

Des dérogations aux conditions de diplômes sont possibles : consulter la brochure d'information des concours.

Le concours externe réservé aux SPV est ouvert aux candidats qui remplissent les 3 conditions suivantes à la date de la première épreuve :

- Avoir la qualité de sapeur-pompier volontaire,
- <u>ET justifier de 3 ans au moins d'activité en cette qualité</u> ou en qualité de jeune sapeur-pompier, jeune marin-pompier, de volontaire du service civique assurant des missions de sécurité civile, de sapeur-pompier auxiliaire ou de militaire de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris, du bataillon des marins-pompiers de Marseille ou des formations militaires de la sécurité civile,
- ET avoir validé la formation initiale du sapeur de sapeurs-pompiers volontaires pour l'ensemble des 3 domaines opérationnels définis à l'article R. 723.-3 du Code de la Sécurité Intérieure (Secours et Soins d'Urgence Aux Personnes, lutte contre les Incendies, Protection des Personnes, des Biens et de l'Environnement) ou d'une formation reconnue équivalente par la commission mentionnée à l'article 10-2 du décret du 25 septembre 1990 modifié.

Ce concours externe est également ouvert aux candidats ressortissants des États membres de l'Union européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen justifiant d'une qualification reconnue équivalente à celle délivrée aux sapeurs-pompiers volontaires par la commission mentionnée ci-dessus et de 3 ans d'activités.

NOMBRE DE POSTES
110
135
CALENDRIER PRÉVISIONNEL
jeudi 27 novembre 2025
à partir du 10 février 2026
à partir du 20 avril 2026

^{*} Elles se dérouleront sur des sites positionnés au sein de l'agglomération bordelaise.

// PÉRIODE D'INSCRIPTION

L'inscription au concours de caporal de SPP se déroulera en 2 étapes :

1/ Ouverture de la pré-inscription en ligne du 07 janvier 2025 au 12 février 2025 inclus, 23h59 dernier délai (heure métropolitaine).

Une préinscription en ligne est ouverte sur le site internet du CDG33 :

www.cdg33.fr, aux dates et heure mentionnées ci-dessus.

La préinscription en ligne générera automatiquement un formulaire d'inscription ainsi que l'espace sécurisé propre à chaque candidat.

2/ Validation en ligne de l'inscription jusqu'au 20 février 2025 inclus, 23h59 dernier délai (heure métropolitaine).

<u>ATTENTION</u>: la pré-inscription effectuée par le candidat sur le site Internet ne sera considérée comme inscription définitive que lorsque le candidat aura validé son inscription en ligne, à partir de son espace sécurisé.

Le candidat pourra, dans le même temps, déposer de manière dématérialisée les pièces justificatives requises.

En l'absence de validation d'inscription dans les délais, la pré-inscription en ligne du candidat sera annulée.

Pendant la période de pré-inscription précitée, les candidats peuvent également se procurer un dossier d'inscription en le retirant directement au CDG33, ou en adressant au CDG33, une demande écrite accompagnée d'une enveloppe 21x29,7 libellée à leur adresse personnelle affranchie pour un envoi de 100 g (cachet de la Poste faisant foi).

// POUR PLUS D'INFORMATIONS

Consultez le règlement général et la brochure d'information de ces concours disponibles sur les sites Internet du SDIS33 www.pompiers33.fr et www.cdq33.fr